

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 22 MAI 2017 A 18h00 - VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN, Mme Patricia LESUEUR et, M. Claude ADAM, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Francis SIGNORET, M. Benoit SINGLIT, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Tony BESANCON, M. Claude DEBOURCES, M. Michel MEIS, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Vincent FLEURY, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Jean-Yves PIC et M. Jean-Pol RICHELET.

Représentés : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à M. Claude ADAM.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Stéphanie AUBURTIN, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



Le Président propose aux membres du Bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la vente d'herbe sur pied, suite à l'appel à candidature et compte tenu du peu de résultats.

Le Bureau accepte d'examiner ce point.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/03/2017

Le Bureau approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29/03/2017

2) HABITAT : Examen des demandes de subventions pour rénovation de toitures/façades

Madame ODIENNE présente les dossiers de demande de subvention pour la rénovation de toitures et façades suivants, et invite le Bureau à en délibérer conformément à la délégation qu'il détient du conseil.

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Adresse du logement concerné	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme MILHAU Didier	12 Rue de la Fontaine – 08390 LES GRANDES ARMOISES	Occupant		Façade	8 549.63 €	8 549.63 €	1 282.44 €
Mme BATY Sandrine	7 Av Lucien Lelarge – 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Occupant		Toiture	10 005.33 €	8 614.15 €	1 292.12 €
Mme PIEKAREK Laurine	16 Rue du Moulin – 08240 AUTHE	Bailleur	3 Rue Haute – 08240 AUTHE	Toiture	11 310.85 €	8 374.92 €	1 256.24 €
M. Mme BARBIEUX Jacques	13 Rue Jacques d'Allamont – 08400 MONTHOIS	Occupant		Toiture	9 053.22 €	5 745.63 €	861.84 €
Mme MANCEAUX Paulette	9 Rue Principale – 08240 SAINT PIERREMONT	Occupant		Toiture	18 236.04 €	10 000.00 €	1 500.00 €
M. Mme COMBRAQUE Rodolphe	1 Rue du Mont de Beauvoy – 08400 SUGNY	Occupant		Façade	28 039.00 €	10 000.00 €	1 500.00 €
Mme PERSON Blandine	10 Rue des Monts de Champagne – 08400 MONTHOIS	Occupant		Toiture	9 963.25 €	8 471.00 €	1 270.65 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers			5	58 568.69 €	41 205.70 €	6 180.85 €
Montant subvention façade	Nombre de dossiers			2	36 588.63 €	18 549.63 €	2 782.44 €
TOTAL					95 157.32 €	59 755.33 €	8 963.29 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	12 475.44 €
Façade	5 058.10 €

Le Bureau approuve l'ensemble de ces dossiers à l'unanimité

3) VIE ASSOCIATIVE : Examen des demandes de subvention

Madame ODIENNE présente les demandes de subvention portées par des associations qui ont fait l'objet d'un examen par la commission Sport, Vie associative et Culture, lors de sa réunion du 10 mai 2017

<u>Association</u>	<u>Nature du projet</u>	<u>Budget</u>	<u>Subv Sollicitée</u>	<u>Avis commission du 100517</u>
Les Arts aux Champs	Festival Boul't aux Bois et cordes	13 170 €	1 000,00 €	1 000.00 €
Association Ch'ti Argonnos	Manifestation des 14 et 15/10/17 à Ballay - 10 ANS C'EST GEANT	58 380,00 €	1 500,00 €	Décision reportée en attente d'un budget précis
Les Moissonneurs du Rire	Organisation de la Fête des Moissonneurs - Mini festival de deux jours (23 et 24/09/17) à Vrivy	5 035,00 €	555,00 €	Décision reportée –
Troupe Les 2 masques	40 ANS DU RENOUVEAU DES DEUX MASQUES - Organisation de 10 représentations sur territoire 2C2A (Vouziers, Monthois, Boul't, Ballay, Vrivy)	6 990.00	530,00 €	530.00 €
Bairon Nautic club	Mise en place d'un ponton sur la zone de mise à l'eau du club (sécurisation, faciliter l'accès aux personnes handicapés) pour augmenter la fréquentation	13 874,00 €	1 500,00 €	1 500.00 €
OMS Vouziers	Organisation du FIT DAY MGEN ayant pour objectifs de faire découvrir les pratiques sportives aux jeunes, de développer un événement national à Vouziers, apporter une animation complémentaire lors de la foire	5 000,00 €	900,00 €	750.00 €
Ardennes Génétique Elevage	Organisation d'un comice agricole à Buzancy en juin 2017	5 600,00 €	1 000,00 €	840.00 €
Les Musicales de Louvergny	Organisation de 6 concerts dans le cadre du festival Les musicales de Louvergny dont 3 à Louvergny et 3 sur le territoire des Crêtes	35 503,00 €	1 400,00 €	1 400.00 €
FJEP/CS	Acquisition mobilier, électroménager, espace numérique seniors et jeunes, aménagements pour espace citoyen et solidaire	25 730,16 €	2 500,00 €	Subvention de 10% des dépenses d'investissement plafonnée à 2500 € Avenant à la convention de moyen 2017

Le Bureau APPROUVE à l'unanimité l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus.

4) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Examen d'une demande de subvention de l'Association Dynamic Argonne pour l'organisation de la foire de Vouziers 2017

Léo Maksud, Directeur Général des Services, présente la demande de subvention déposée par l'association Dynamic Argonne.

L'association Dynamic Argonne s'est mise en place récemment pour promouvoir le commerce local, dynamiser le territoire et participer au développement économique local. Son premier projet est la mise en place de la Foire artisanale et commerciale de VOUZIERS qui aura lieu du 25 au 28 mai.

Pour permettre la réalisation de cet évènement sur le territoire, l'association sollicite la 2C2A à hauteur de 4 000 € compte tenu du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel de la Foire 2017

Recettes		Taux	DEPENSES TTC	
DYNAMIC ARGONNE	18 670 €	58.73 %	ANIMATIONS	5 280 €
Subvention ORAC C.Régional 25%	5 598 €	19.15 %	COMMUNICATION	6 910 €
Subvention ORAC FISAC 20%	1 032 €	8.43 %	LOGISTIQUE, dont sécurité	12 500 €
2C2A	4 000 €	13.68 %	DIVERS	4 540 €
TOTAL	29 230 €			29 230 €

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € qui représentera 33 % du montant des dépenses éligibles correspondant aux animations distractives et à la communication, soit 12 190 €.

Programme de la foire – Edition 2017

Dynamic Argonne va, cette année, relancer la foire dans une démarche participative associant structures associatives et bonnes volontés du territoire, sans qui, elle ne pourrait avoir lieu en 2017.

La foire permettra de préfigurer le lancement du «Village du beau, du bon et du goût» qui regroupera, notamment les produits de l'Argonne ardennaise ainsi que des créateurs (arts, bijoux, etc.).

Un espace de la voiture d'occasion sera également présent, ouvert aux professionnels et aux particuliers.

Organisation d'un concours de danse, de challenges thématiques, de démonstrations.

Une exposition d'aéromodélisme, avec initiation et démonstrations spontanées, sera présente sur les 4 jours.

Un marché aux fleurs, végétaux et jardinage aura lieu.

Trois scènes accueilleront des concerts tout au long des 4 jours : une scène centrale et deux scènes placées aux extrémités.

Une quinzaine commerciale sera organisée, du 15 au 28 mai, sur l'ensemble du territoire de l'Argonne Ardennaise, permettant de gagner différents lots par tirage au sort (pass pour des grottes ardennaises, soirée cabaret à Reims, 1 journée au parc Argonne Découverte...).

Le Bureau est invité à approuver la convention d'attribution de subvention, jointe en annexe n°1, d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

A l'unanimité, le bureau APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association DYNAMIC ARGONNE et la convention qui en découle qui a été présentée.

5) ADMINISTRATION GENERALE : Autorisation de demande de subvention pour l'ingénierie territoriale 2017

Madame ODIENNE indique que la Région Grand Est renouvèle son dispositif de soutien à l'ingénierie locale pour 2017. A ce titre, et compte tenu de la nécessité de déposer un dossier avant le 30/06/2017, il est proposé au Bureau de délibérer sur le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie 2017 figurant ci-après et d'autoriser le Président à signer une demande de subvention.

Sont présentés au titre de l'ingénierie territoriale 0,5 ETP du poste de développeur économique (hors missions ORAC) ainsi que le poste de chargé de développement territorial (1 ETP) à compter du 1^{er} juillet 2017.

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	Montant
Poste de chargé de mission Développeur économique	28 810,00		
<i>Salaires, charges</i>	25 000,00	REGION (40%)	20 948,00
<i>Médecine du travail</i>	110,00		

<i>Frais déplacements</i>	500,00		
<i>Frais d'environnement</i>	3 200,00		
Poste de chargé de développement territorial	23 560,00	2C2A	31 422,00
<i>Salaires, charges,</i>	20 000,00		
<i>Médecine du travail</i>	110,00		
<i>Frais déplacements</i>	250,00		
<i>Frais d'environnement</i>	3 200,00		
TOTAL INGENIERIE 2017	52 370,00		52 370,00

Le Bureau APPROUVE à l'unanimité le plan de financement présenté et AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif Soutien à l'Ingénierie.

6) RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES: Approbation du programme pédagogique 2017/2018

Mme ODIENNE rappelle que la 2C2A exerce la compétence « Relais d'assistantes maternelles » depuis janvier 2012.

A ce titre, un contrat de projet 2015-2018 a été approuvé par délibération du 29/09/2014 qui fixe les orientations du Relais d'Assistantes Maternelles de l'Argonne Ardennaise. Son objectif principal est de favoriser l'éveil social et culturel du jeune enfant en fédérant les acteurs du territoire.

Chaque année, ce document stratégique global se décline en un programme pédagogique qui présente les objectifs annuels ainsi que le programme d'animation en découlant.

Sachant que le Bureau communautaire a reçu délégation du Conseil communautaire pour approuver les programmes pédagogiques, le programme 2017/2018, lui est soumis pour délibération.

Le bureau, à l'unanimité, APPROUVE le programme pédagogique 2017/2018 du Relais d'Assistantes Maternelles, tel que présenté.

7) COMMUNICATION : Evolution de la charte graphique de la 2C2A

Ce point, non délibératif, est présenté en Bureau Communautaire suite à la réunion de la Commission Tourisme et Communication en date du 15/05/2017.

La commission a en effet été chargée par le Bureau de réfléchir au changement de nom de la Communauté de Communes. Pour cela, en parallèle du travail des membres de la Commission, une consultation via facebook a été réalisée dans l'objectif d'avoir des pistes de réflexion. 55 personnes ont participé sans qu'un thème ressorte vraiment.

Sur cette base, et en absence de marqueur identitaire fort sur le territoire, la commission propose de conserver le nom d'Argonne Ardennaise et de changer le logo. L'idée est de faire appel à un graphiste pour obtenir 2 à 3 propositions, sur lesquelles la commission travaillera de nouveau.

8) VENTE D'HERBE SUR PIED

M. ETIENNE rappelle que le Conseil communautaire a fixé un prix de vente d'herbe sur pied comme suit :

- 150 € / ha pour le terrain du centre aquatique
- 50 € / ha pour les autres terrains communautaires

- La commission Agriculture du 11/10/16 a fixé les conditions suivantes :

- L'exploitant ne pourra faire acte de candidature que sur un seul terrain
- L'exploitant ne pourra pas candidater pour un même terrain deux années de suite
- L'information sera diffusée par le biais du site internet uniquement

- Une convention, pour une période d'une saison uniquement, sera signée avec les exploitants retenus indiquant notamment la surface à faucher, la période concernée, les modalités de paiement. Ce document devra mentionner l'impossibilité de faire de l'apport d'azote.

- La priorité sera donnée aux exploitations de 5 ans ou moins.

Un appel à candidatures a été diffusé fin avril sur le site internet de la 2C2A pour une remise d'offre début mai.

3 demandes ont été enregistrées :

ZAC de Buzancy :

M. BESTEL Jérôme – Harricourt

EARL Bethléem – Sivry les Buzancy

Terrains à proximité du centre aquatique :

M. Mathieu BOUILLON – Bourcq

La commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers, Eolien lors de sa séance du 17/05 a remis la proposition suivante :

- Attribution de l'herbe des terrains vacants de la ZAC de Buzancy à l'EARL BETHLEEM – Sivry les Buzancy - au prix de 50 Euros/ha
- Attribution de l'herbe du terrain situé à proximité de la piscine communautaire de Vouziers à M. Mathieu BOUILLON – Bourcq - au prix de 150 Euros/ha
- Proposition, suite à l'absence de candidature, de fauchage des terrains vacants de la ZAC de Vouziers à M. Jérôme BESTEL – Harricourt à titre gracieux, pour tenir compte de ses frais de déplacements et de la nécessité d'entretenir ces terrains.

A l'unanimité, le Bureau APPROUVE les propositions de la commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers, éolien du 17 mai dernier.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Vouziers, le

14/06.17

Le Président,



François SIGNORET